



PICK'INFOS

Mai 2021

Compte-rendu municipal - Informations mairie, associations, diverses

Mairie de BESSENAY

Horaires d'ouverture au public

Lundi : 13h30 - 18h30

Mardi, mercredi et jeudi : 8h30 - 12h00

Vendredi : 8h30 - 12h00 et 13h30 - 18h30



mairie@mairie-bessenay.fr

Tél : 04 74 70 80 07

Fax : 04 74 70 87 19

www.mairie-bessenay.fr

Facebook : Bessenay le village qui d'étonne

Bessenay, en avant la jeunesse !



Le programme « Chantiers Jeunes » a démarré dans la commune de L'Arbresle il y a quelques années déjà. Il consiste à inciter des jeunes de 14 à 18 ans à s'engager dans un projet citoyen d'intérêt général, sur une durée de 20 heures, pendant les vacances scolaires, moyennant une petite indemnité. Fort de son succès, la Commission Jeunesse de la CCPA a récemment décidé de déployer ce programme sur l'ensemble du territoire du Pays de L'Arbresle.

La commune de Bessenay a immédiatement répondu présent, et c'est dans ce cadre que le premier Chantier Jeunes de la CCPA a pu être mené du 19 au 22 Avril dernier. Ce sont donc 6 jeunes de notre commune qui ont pu participer au bétonnage d'inter-tombes et au

désherbage du cimetière, encadré par le responsable du Service Technique, Philippe Jaillet, ainsi que par deux élus, Bernard Blanc et Bernard Pinet.

Le chantier s'est déroulé en plusieurs étapes : tout d'abord, décaissage, pour enlever l'ancien revêtement en gore, ensuite, coffrage et mise en place d'une protection latérale des tombes, mise en place du béton et talochage. Après séchage, décoffrage et mise en place d'une nouvelle couche de gore.

Ce travail a été conduit sur une partie seulement du cimetière, étant donné le temps alloué à ce chantier. Il y a donc d'autres chantiers dans l'air... En parallèle de ces différentes étapes, un désherbage manuel a également été mené sur l'ensemble de l'ancien cimetière. Bravo à Rémy, Chris, Aristide, Capucine, Julien et Matthieu pour leur travail et leur engagement ! Chacun peut être fier du résultat. Un grand merci également à leurs encadrants, qui les ont accompagnés dans le succès de cette mission, et sans qui ce chantier n'aurait pu avoir lieu.

La commune de Bessenay n'a pas l'intention de s'arrêter en si bon chemin. Restez connectés pour de nouvelles informations sur les prochains Chantiers Jeunes !

AVANT



APRES



Compte-rendu de la séance de Conseil Municipal du 04 Mai 2021

Présents : Mesdames et Messieurs FOREST, BORGOGNO, BOUYEYRON, MICOLON, FERRIERE, LOMBARD, CROCI, PIRAUD, HYVERNAT, BLANC, BRENIER, NAILI, DELPEUX, DESFARGES, FOUILLET, PINET, TULOUP, MALIGEAY, VICENTE

La séance est ouverte à 19 h 30. Mme le Maire indique que la séance ne pouvant accueillir de public en raison des conditions sanitaires, elle fait l'objet d'une retransmission en direct.

Le compte-rendu du conseil municipal précédent est adopté à l'unanimité.

Karim Naili est nommé secrétaire de séance.

Délibération n° 05/2021DE01 : Cession de la parcelle A396

Madame le Maire rappelle la demande d'acquisition de Mme Roux et Mr Rochard du terrain cadastré A396 contigu à la parcelle qu'ils ont achetée en vue d'y bâtir leur maison. Elle indique en outre que la suspicion de pollution du terrain en raison de l'amoncellement de gravas d'origine inconnue a été confirmée par une étude du sol confiée à l'entreprise Fondasol.

Les services du Domaine, qui avaient estimé à 100 €/m² la valeur de cette parcelle en raison de l'amoncellement de gravats lors d'une consultation en date du 24/03/2021, ont indiqué que cette pollution avérée réduisait le montant de l'estimation.

Madame le Maire, prenant en considération la décote indiquée par les services du Domaine, propose la vente de ce terrain au prix de 80.00 €/m².

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve par 18 voix pour et 1 abstention la vente de cette parcelle et fixe le prix de vente à 80 €/m².

Délibération n° 05/2021DE02 : Décision modificative N°1

Daniel Lombard, rapporteur, indique que les crédits nécessaires aux mandatements des containers enterrés installés par la CCPA derrière l'église et sur le parking des écoles ont été prévus au budget 2021 au chapitre 21, immobilisations corporelles.

Or s'agissant d'un fonds de concours, ces crédits auraient dû être prévus au chapitre 20 immobilisations incorporelles.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité la décision modificative destinée à régulariser cette situation.

Délibération n° 05/2021DE03 : CCPA, transfert de compétence « autorité organisatrice de la mobilité »

Mme le Maire rappelle la commission générale au cours de laquelle Virginie Chaverot, vice-présidente à la CCPA, est venue présentée le projet de transfert de compétence AOM (Autorité Organisatrice de la Mobilité). La loi LOM (Loi d'Orientation des Mobilités) du 24/12/19 vise à déterminer l'autorité organisatrice des mobilités (AOM). Les communautés de communes ont le choix de se doter, ou non, de cette compétence. A défaut de prise de compétence, c'est la région qui devient compétente localement de plein droit.

Dans un premier temps, les communautés de communes doivent délibérer pour prendre la compétence puis les communes ont un délai de 3 mois pour se prononcer. La CCPA a adopté à l'unanimité la prise de compétence le 04/02/2021.

Cette compétence permet aux communautés de communes de devenir autorités organisatrices de la mobilité et d'avoir ainsi la faculté de mettre en œuvre sur leurs territoires les services suivants : transport scolaire, transport public de personnes, service à la demande de transport public, services relatifs aux mobilités actives, services relatifs aux usages partagés des véhicules et services de mobilité solidaire.

La spécificité pour notre département est que l'article 14 de la loi LOM prévoit la création d'un établissement public Mobilités se substituant au SYTRAL dès le 01/01/2022, pour le territoire de la métropole et des EPCI du Rhône. Sa mission serait l'organisation des services réguliers des transports publics de personnes, du transport scolaire, du transport à la demande et de la liaison express Lyon-St Exupéry.

La CCPA ayant pris cette compétence, de fait, elle siègera au conseil d'administration de ce futur établissement public avec 1 siège et 2 voix, prendra ainsi part à la mise en œuvre de la politique mobilité du territoire du Pays de l'Arbresle et contribuera à son financement. En contrepartie, elle bénéficiera de l'assistance, de l'expertise et des financements de l'établissement public.

Le financement de ces mobilités proviendra d'une contribution de transfert de charge depuis la Région à l'établissement public pour les services actuels, à savoir le transport scolaire et les Cars du Rhône, d'une contribution des EPCI et d'un versement mobilité dû par les entreprises et les collectivités de plus de 10 salariés (ce versement, qui existe déjà, sera réparti entre l'établissement public et l'EPCI pour l'organisation des mobilités actives).

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'émettre un avis favorable à la modification des statuts proposée par le Conseil communautaire et de transférer sa compétence en matière de mobilité à la communauté de communes du Pays de l'Arbresle afin que celle-ci devienne autorité organisatrice de la mobilité, conformément à l'article L. 1231-1 du Code des transports,

Tirage au sort des jurés d'assises

Afin de permettre de dresser la liste annuelle des jurés d'assises pour l'année 2022, il a été procédé au tirage au sort, à partir de la liste électorale, de 6 personnes devant figurer sur la liste préparatoire du Jury d'Assises. Il s'agit de :

- Monsieur FACHEURE Alain,
- Madame CICERON Juliette,
- Madame Josiane LAMOTTE ép. KLEIN,
- Madame Isabelle LANSARD ép. GARDE,
- Madame Marie MICHEL ép. FARGERE,
- Monsieur Serge PILAS

Ce tirage au sort ne constitue que le stade préparatoire de la procédure de désignation des jurés et la liste définitive sera établie ensuite par un tirage au sort du Président de la Cour d'Appel de Lyon.

Décisions du Maire

Madame le Maire fait part au conseil municipal de :

- 2 renouvellements de concession au cimetière,
- D'un virement de crédit de 1250 € du chapitre 022, dépenses imprévues, au chapitre 68, correspondant au montant de la provision pour dépréciation des comptes de tiers. Il est en effet obligatoire de provisionner les créances de plus de 2 ans restées sans recouvrement en dépit des diligences faites par le comptable public.

Travaux des commissions

O Bâtiments communaux

- Des devis sont en cours par rapport aux différents projets inscrits au budget 2021.
- Toiture de la mairie : des chenaux fuient ; deux entreprises sont passées pour chiffrer les travaux de remise en état. La reprise peinture pourrait être faite en même temps puisque ces deux chantiers nécessitent l'intervention d'une nacelle.

O Manifestations

- La manifestation Bessenay, fleurs et arts prévue le 8 mai a été annulée en raison des doutes encore importants au niveau de la situation sanitaire.
- La journée écocitoyenne et la vogue sont en cours de préparation. Les jeunes de la 3 seront rencontrés pour l'organisation de la vogue.

O Informatique

- Toujours pas de réponse concernant la demande de subvention faite dans le cadre du plan de relance numérique des écoles ; la mise en œuvre de ce projet risque d'être compromise pour la rentrée prochaine.
- L'installation audio et vidéo de la salle d'honneur est en cours de validation.

O Vie Economique

La commission a rencontré Anthony Martinez de la CCPA et Florian Laury de la CAPA (Association des Commerçants et Artisans du Pays de l'Arbresle) pour une présentation de cette association. La prochaine réunion sera à destination des commerçants pour leur présenter cette association qui pourrait les aider, notamment en termes de visibilité sur internet. La 1^{ère} année d'adhésion pourrait être offerte aux commerçants par la mairie.

O Voirie

- Les travaux chemin du Placiau sont en cours : ils devraient se terminer fin mai/début juin.

- En cours également, la consultation des travaux de voirie inscrits au budget pour cette année 2021, à savoir :
 - *la création d'un passage piéton depuis l'aire de St Irénée au droit de la salle polyvalente pour faciliter et sécuriser la traversée de voie par les piétons qui stationnent sur ce parking,
 - *la réfection de l'impasse de la Forge,
 - *la réfection de l'allée des Lavandières,
 - *la reprise d'enrobé Rue du Nord,
 - *le remplacement du caniveau impasse de la Combe.
 Les travaux sont prévus entre le 01/07 et le 30/09/2021.

O Communication

- Le flyer agriculteurs en lien avec les communes de Bibost et Saint Julien sur Bibost avec un seul document pour les 3 communes est terminé, vous le trouverez d'ailleurs en accompagnement de ce Pick'infos. Il sera également distribué aux gîtes, campings, restaurants, etc. avec le flyer des commerces. Il sera aussi diffusé en dehors de Bessenay et envoyé en version numérique.
- Site internet de la commune : le travail de refonte a démarré avec l'entreprise retenue, IML Communication.

O Fleurissement et cadre de vie

- Pour le fleurissement des annuelles, les matinées de plantations sont fixées au 20 et 21 mai sur 2 demi-journées. Les bénévoles sont conviés à ces rendez-vous qui permettront ainsi à Bessenay de montrer aux bessenais, à leurs invités et aux visiteurs un village accueillant avec de belles couleurs. Le carrefour de Bartassieux est en finalisation de réaménagement, le travail étant effectué par le service technique.
- Concernant le groupe confort et cadre de vie, il est à espérer que ce groupe de travail puisse démarrer dès septembre, après toute cette période quelque peu perturbée.

O Commission associations

La commission associations attend avec impatience le redémarrage des associations qui pour beaucoup sont au ralenti. La convivialité à Bessenay passe par elles et comme elles ont besoin de nous, nous avons surtout besoin d'elles. Les mois passés ont montré tout le manque de ces échanges, de ces rencontres sportives, de ces découvertes culturelles ou de ces moments ludiques. Alors soyons prêts à repartir avec elles.

O Santé

Une autre bonne nouvelle dans ce dossier, une kinésithérapeute arrive en juillet à l'Espace Santé. Il s'agit de Mme Barbara Augez actuellement en activité à l'Arbresle. Vous retrouverez ses coordonnées dans la rubrique « Infos Diverses ».

O Culture

- Bibliothèque : Dans le respect des règles sanitaires en vigueur, la bibliothèque maintient **le vendredi 11 juin** au soir à la chapelle de Ripan la nuit de la poésie. Rendez-vous donné aux bessenais pour venir déclamer de la poésie. Toutes les bonnes volontés seront appréciées pour animer cette soirée. Cette manifestation étant prévue en extérieur, en cas de pluie, elle sera annulée. Sinon, n'oubliez pas votre couverture ou chaise pliante pour vous installer confortablement.
- Commission culture : en parallèle au travail effectué par la commission bâtiment concernant le projet de salle culturelle, la commission culture effectue un travail d'inventaire des besoins en termes de culture sur Bessenay et son bassin de vie.
- Projet de jumelage : à l'occasion des vœux 2021, un projet de jumelage avait été émis. Avant d'aller plus loin, il est nécessaire de se rapprocher des habitants pour connaître leur sentiment par rapport à ce projet. Un questionnaire a donc été intégré à ce Pick Infos pour savoir si vous êtes intéressés car, si un comité de jumelage est porté à la base par des élus, la population doit être associée pleinement. La commission a commencé également à s'interroger sur le type de commune avec laquelle Bessenay pourrait se jumeler et souhaite qu'il s'agisse d'une commune partageant des points communs avec la nôtre en termes de vie associative, d'économie au travers de l'agriculture notamment... Ce jumelage pourrait s'orienter vers un pays européen. Fabrice Piraud indique qu'il existe en Italie un village qui fête la cerise.
- Enfin, la réflexion relative à la mise en place d'un festival se poursuit également : faut-il créer un festival ou s'associer à un festival existant sur le territoire ? En raison de la situation sanitaire, les rencontres avec d'éventuels partenaires n'ont pas encore pu se tenir.

O Urbanisme

La première rencontre pour travailler sur la modification du PLU est prévue le mardi 18 mai 2021 avec un travail de repérage sur la commune.

O Affaires scolaires, Enfance, Jeunesse

- Cantine : L'arrêt de la cuisinière a été prolongé et de fait notre collaboration avec l'entreprise API et l'agent contractuel.
- Chantier jeunes : Il s'est très bien passé. Six jeunes, bien engagés et bien encadrés par deux élus et le service technique, ont désherbé l'ancien cimetière et bétonné les premières inter-tombes. Un grand merci aux encadrants. A noter que de nombreux jeunes étaient candidats et que tous n'ont pu être retenus. Ceux qui n'ont pas pu participer à ce premier chantier seront prioritaires sur le prochain chantier.
Un chantier jeune a également été réalisé sur Courzieu, avec un vif succès également.
- CAF : une première réunion pour la mise en place des nouveaux contrats jeunesse (Convention Territoriale Globale) qui remplaceront les actuels Contrat Enfance Jeunesse est prévue le 25 mai.

O Agriculture

- La commission va recevoir l'école Les Echaras le jeudi 20 mai dans le verger mirabellier de JC Blanc pour une visite de l'étang, de la station de pompage et des systèmes de filtration et d'irrigation du verger.
- Marché du vendredi : les retours sont toujours positifs de la part des producteurs. Le travail pour dynamiser ce marché avec d'autres producteurs se poursuit.
- A noter l'installation à Lurcieux d'une nouvelle exploitation en production d'œufs et des légumes.
- Gel des 7 et 8 avril : au niveau du village de Bessenay, globalement les cerisiers et abricotiers situés en dessous du village ont entièrement gelés - les pommiers n'ont pas été touchés - et à mi-hauteur et au-dessus du village, il reste des fleurs dans les vergers. Il est toutefois difficile aujourd'hui d'en définir le volume. Par ailleurs, l'évolution dépendra du temps à venir. Bessenay fait cependant partie des régions françaises les moins touchées.

CCPA : Le CRTE, un contrat au service du territoire

Pour accélérer la relance et accompagner les transitions écologique, démographique, numérique et économique dans les territoires, le gouvernement a souhaité proposer aux collectivités territoriale un nouveau type de contrat : le Contrat de Relance et de Transition Energétique (CRTE).

Signé pour 6 ans, la transition écologique et la cohésion territoriale sont les sujets principaux de ce contrat, qui s'appuie sur la mobilisation de l'ensemble des acteurs territoriaux, publics comme privés.

A terme, il devrait permettre une simplification et une plus grande cohérence de l'action publique territoriale mais aussi une meilleure visibilité financière pour tous.

L'élaboration du Contrat de Relance et de Transition Ecologique se fait en deux étapes, la première étant la définition du périmètre (l'échelon intercommunal a été retenu) et la seconde la définition du contenu. Ce contrat intègre des projets portés par les communes. L'année 2021 est consacrée à l'élaboration du contrat en s'appuyant sur les documents structurants déjà existants tels que le PLH, le SCoT...

Figurera au CRTE l'ambition du territoire à travers le projet de territoire et les quatre orientations stratégiques que sont la cohésion, l'écologie, la compétitivité et l'inter-territorialité.

SIVOM

Un groupe de travail a été mis en place pour revoir les statuts de ce syndicat qui n'ont pas évolué et ne sont plus adaptés. Pour exemple, figure toujours dans les statuts l'assainissement alors que cette compétence est intercommunale aujourd'hui.

Dans un premier temps, le périmètre du champ d'action du SIVOM devra être défini puis ses compétences et la répartition des dépenses. L'objectif du groupe de travail en place est la mise à jour de ces statuts d'ici septembre.

Permis de construire déposés

NOM	ADRESSE terrain Bessenay	OBJET	Déposé le
CHENEVIÈRE Didier	57 route de la Combe / Crussilleux	Agrandissement du parc résidentiel de loisirs Les Cerisiers (+ 6 emplacements)	14/04/2021
DEJOUX Sébastien PROTANO Léa	22 route de Bibost	Construction d'une maison individuelle	23/04/2021

Questions diverses

Madame le Maire remercie la commission communication pour son travail sur le Pick'Infos. La nouvelle version a été très appréciée par la population, elle est plus claire et plus étoffée.

Les « toutounets » (distributeurs de sacs pour déjections canines) ont été installées sur la commune. Toutefois, certaines personnes prennent plus de sachets que de raison. Un appel à la citoyenneté est lancé.

Madame le Maire indique en outre qu'un rassemblement a eu lieu sur la place du village le 01/05/2021 et précise que les élus n'étaient pas au courant de ce rassemblement. S'ils l'avaient été, ils auraient refusé l'organisation de ce type de manifestation. Madame le Maire déplore ce rassemblement, comprend les frustrations et l'envie d'organiser des moments festifs mais rappelle que les rassemblements ne sont toujours pas permis sur l'espace public.

En raison des restrictions sanitaires, la cérémonie du 08 mai a eu lieu sans défilé ni public. Une gerbe a été déposée au monument aux morts. Le discours est en ligne sur le site de la mairie.

Corinne Tuloup demande comment les bureaux de vote des élections départementales et régionales des 20 et 27 juin prochain seront organisés. Madame le Maire lui indique que les lieux de vote habituels seront maintenus ; l'espace étant suffisant au sein des deux bureaux, un circuit sera organisé pour que personne ne se croise et les consignes sanitaires recommandées par la Préfecture seront mises en place.

Infos mairie

O Elections régionales et départementales des 20 et 27 juin

Cette année, il est possible d'établir des procurations en ligne sur le site <https://www.maprocuration.fr/>.

O Enquête préalable à la transformation de l'association syndicale libre (ASL) d'irrigation des Bigarreux en association syndicale autorisée (ASA) et organisation de la consultation des propriétaires :

Il est procédé, sur le territoire des communes de Bessenay, Bibost, Brullioles, Chevinay, Courzieu, St Julien sur Bibost, St Romain de Popey et Savigny à l'enquête ci-dessus. L'objet de cette association est :

- La conception, la construction, l'entretien et l'exploitation des réseaux d'irrigation et des réseaux de drainage,

- L'exécution des travaux complémentaires de grosses réparations, d'amélioration ou d'extension pouvant ultérieurement être reconnus utiles.

Les pièces du dossier d'enquête et le registre d'enquête seront déposés à la mairie de Brignais pendant 31 jours du mardi 25 mai au jeudi 24 juin inclus afin que chacun puisse en prendre connaissance aux jours et heures habituels d'ouverture des mairies précitées au public, consigner éventuellement ses observations sur le registre d'enquête.

Infos Associations

Recrutement des Jeunes Sapeurs-Pompiers :

Vous avez entre 12 et 14 ans, vous voulez vous initier au secourisme et à la lutte contre l'incendie, suivre une éducation civique et développer un esprit de solidarité, de civisme et d'altruisme mais aussi pratiquer du sport pour devenir un jour sapeur-pompier volontaire ? Alors rejoignez-nous.

La formation se déroule sur 4 années les vendredis de 18h30 à 21h00 sauf vacances scolaires.

Une soirée découverte est organisée le vendredi 11 juin de 18h30 à 20h00 pour présenter la section et le déroulement de la formation (port du masque obligatoire).

Renseignements: Roland THIOLIER
06.79.97.30.96.

Classes en 1 : Vente de lasagnes à emporter : le vendredi 21 mai de 16h à 21 h Place du marché.

Infos diverses

O Infos des familles

Très touchés des marques de sympathie que vous avez témoignées lors du décès de **Monsieur Roger PROTIERE et de Madame Christiane Marie Thérèse CARRET**, les familles PROTIERE et CARRET, leurs enfants et petits-enfants vous remercient très sincèrement d'avoir partagé leur peine par votre présence, vos messages d'amitié, ou vos fleurs.

O Vie locale

ERRATUM Pick'Infos Mars 2021

Le coût des travaux réalisés au logement d'urgence avoisine les 20 000 € et n'est pas de 17 233 € comme indiqué dans le Lien Social de Mars 2021.

O Moustique tigre

Le Département du Rhône intervient dans la lutte contre les nuisances, mais également contre la transmission des maladies transmises par le "moustique tigre". La collectivité agit sur le terrain via son opérateur, l'Entente Interdépartementale pour la démoustication Rhône-Alpes (EIRAD). Installé depuis 2004 dans le Sud de la France, il remonte progressivement sur le territoire ; il est considéré aujourd'hui comme implanté dans le Rhône.

De ce fait, le Département du Rhône est particulièrement impliqué dans la lutte contre la prolifération du moustique tigre.

Si nécessaire, alertez-les : www.signalement-moustique.fr, dès que vous avez le moindre doute sur la présence du moustique tigre sur le territoire. EIRAD:31 chemin des Prés de la Tour -73310 Chrindrieux Tél. : 04 79 54 21 58 – <http://www.eid-rhonealpes.com>

O « Toutounets »

De nouvelles toutounets ont fait leur apparition dans les rues du village !

Les toutounets sont les distributeurs de sacs pour déjections canines.

Vous pouvez désormais en trouver :

- Place du Marché,
- Place Neuve,
- Rue de la Mairie,
- Clos du centre derrière Les Griottes et à proximité du transformateur,
- Au niveau de la borne de puisage vers le parking du nouveau cimetière,
- Au croisement de la RD 24 et de la rue du Tabagnon

Alors, plus aucune excuse pour ne pas ramasser les déjections de son animal préféré !

La pharmacie Lombard demande à son aimable clientèle de ne pas déposer de sacs de médicaments périmés ou entamés devant la porte de la pharmacie ou sur le trottoir mais de nous les remettre en main propre aux heures ouvrables. Ceci pour des raisons élémentaires de sécurité pour tous. Merci par avance.

O Quoi de neuf à Bessenay ?

Masseur-kinésithérapeute :

Je me présente, Barbara Augez-Cheynet et je suis ravie d'intégrer l'Espace Santé de Bessenay normalement à compter de mi-juillet 2021.

Les jours d'ouverture du cabinet sont lundi, mardi, jeudi et vendredi de 9h à 19h, le numéro de téléphone n'est pas encore connu à ce jour.

Diplômée en masso-kinesithérapie depuis près de quinze ans, je soigne mes patients en séance individuelle pour rééduquer et apporter un maximum de suivi.

Je suis également diplômée en acupuncture traditionnelle chinoise qui permet de traiter diverses pathologies. Enfin, je propose également des massages bien-être.

Prenez soin de vous.

Une Psychomotricienne D.E. s'est installée le 16 avril à l'espace santé 6 Chemin de la Drivonne. Il s'agit de Madame Angèle RIBEYRON Tel ; 06.29.46.34.79.

Orthopédagogie et Zoothérapie

Spécialiste des apprentissages. En prévention ou en rééducation, l'Orthopédagogie a pour objectif d'accompagner les personnes en difficultés d'apprentissage, comprendre leur fonctionnement, identifier et corriger les sources de blocages pour révéler le potentiel de l'élève en lui redonnant le goût d'apprendre.

La zoothérapie ou médiation animale peut être proposée seule ou en complément de la pratique orthopédagogique. C'est une pratique de soin

alternatif pouvant intervenir auprès de personne présentant des troubles cognitifs, psychologiques, mentaux, sociaux ou physiques.

Dans quels cas consulter :

- Difficultés scolaires (attention, mémorisation, motivation, lecture, compréhension de consignes, mathématiques...)
- Troubles DYS, Trouble de l'attention avec ou sans hyperactivité, Trouble du spectre autistique
- Haut Potentiel Intellectuel
- révisions et préparation aux examens

- Mal-être à l'école, gestion du stress et des émotions, confiance et estime de soi
- bilan d'orientation ou projet professionnel
- Séniors : troubles de la mémoire, perte des aptitudes physiques, d'autonomie, dépréciation de soi, solitude, isolement, rapport avec autrui...

Marie GUYOT CRISEO

Orthopédagogie et Zoothérapie

07 69 63 85 33 - www.am-orthopédagogie.fr

AGIR ENSEMBLE

Vous êtes un fan incontesté de chaussures ? Votre armoire déborde et vous en avez largement plus que la moyenne nationale ? Alors il est important de vous rappeler qu'il existe des solutions pour vos chaussures en fin de vie : Réparation, don, recyclage... Les chaussures ont-elles aussi leur filière de recyclage... Elles doivent être déposées liées par paire (avec les lacets ou un élastique) dans un des points textiles du territoire (dans les deux déchèteries, dans les bornes, ou dans une des bornes textiles présentes sur les communes du Pays de l'Arbresle). Encore en bon état, elles peuvent être données à des associations locales pour une seconde vie, comme la Ressourcerie du Pays de l'Arbresle (REPA'AR).

LE SAVIEZ VOUS ?

Les français consomment en moyenne 6 paires de chaussures par an



#AgirEnsemble



CLIN D'ŒIL « HAMEAU DES RIVIERES »

Après une salle des fêtes, un passage piéton pour canards, un site d'enfouissement anti déchets nucléaires, un radar, les habitants des Rivières ont vu arriver avec joie une station métro le matin du 1^{er} avril.



Conception, diffusion, impression : mairie de Bessenay